



DEMANDE DE VALIDATION D'ACQUIS
dans le cadre des mesures transitoires 2009/2010
en vue de l'accès des candidats aux concours de
recrutement du second degré (hors CPE)
EN MASTER

Les dispositions transitoires concernent exclusivement les étudiants inscrits à la session 2010 au concours de recrutement du second degré et titulaire d'une licence ou d'une première année de master.

Pour bénéficier des mesures transitoires, les candidats devront avoir été présents à toutes les épreuves du concours.

Seuls seront examinés par la commission de validation des acquis, les dossiers des candidats ayant été inscrits en 2009/2010 en préparation concours à l'IUFM ou en 1^{ère} année de master.

NOM DU MASTER : SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE

Mention : MATERIAUX, CHIMIE, MICROTECHNOLOGIES

Spécialité : METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE PHYSIQUE ET EN CHIMIE

NOM : NOM MARITAL :
(Nom de jeune fille pour les femmes mariées)

PRENOMS : NATIONALITE :

NE(E) LE : A : N° DPT/PAYS :

ADRESSE COMPLETE :
.....

E-mail : ☎ :

RESERVE à l'ADMINISTRATION

Dossier reçu le :

Dossier complété le :

Vos acquis scolaires et universitaires

Remplir le tableau ci-dessous en mentionnant votre **CURSUS UNIVERSITAIRE COMPLET** depuis votre première inscription en université (à l'étranger ou en France) :

Année	Universités	Niveaux d'études ou diplômes préparés (Préciser la filière)	Résultats	
			Mention si succès	Echec ^❶
2009/2010				
2008/2009				
2007/2008				
2006/2007				
2005/2006				
2004/2005				
2003/2004				

Remplir, le cas échéant, le tableau ci-dessous en indiquant le(s) autre(s) **diplôme(s)** ou **examen(s)** préparés **EN DEHORS D'UNE UNIVERSITE** :

Année	Etablissements Organismes	Niveaux d'études ou diplômes préparés (Préciser la filière)	Résultats ^❶	
			Succès	Echec

Remplir, le cas échéant, le tableau ci-dessous en indiquant le(s) autre(s) concours de recrutement d'enseignants présentés (antérieur à la session 2010 et/ou autre que le CAPES de physique – chimie) :

Année	Nature du concours (ex CAPLP maths sciences-physiques)	Résultats ^❶	
		Notes d'écrit	Notes d'oral (le cas échéant)

^❶ Mettre une croix dans la case correspondante

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Pour les étudiants extérieurs à l'université de Tours :
 - Une copie du certificat de scolarité de l'année 2009/2010 (M1 ou préparation concours en IUFM),
 - Le cas échéant, une copie du relevé de notes des concours blancs effectués en 2009/2010,
- Pour tous les étudiants :
 - Une copie de la convocation aux oraux ou une copie du relevé de notes des épreuves d'admissibilité (et d'admission le cas échéant) du concours de recrutement du second degré auquel le candidat s'est présenté à la session 2010,
 - Le cas échéant, une copie de la fiche d'appréciation ou une copie du rapport de soutenance du (ou des) stage(s) effectué(s) en établissement scolaire.
 - Toutes pièces jugées utiles pour l'élaboration du dossier des acquis professionnels ou personnels,
 - 2 enveloppes autocollantes, libellées à vos nom et adresse, format 11,4 X 16,2.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

Le 30 août 2010

Le dossier devra être réceptionné à l'adresse suivante :

UFR Sciences et techniques
Scolarité bâtiment H
Parc de Grandmont
37200 TOURS

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :
Florence Porteu (02 47 36 69 55 ou florence.porteu@univ-tours.fr)

RESULTAT DE LA DEMANDE

- **Après avis de la commission pédagogique** chargée d'examiner votre dossier, vous recevrez **par courrier uniquement**, la décision favorable ou défavorable réservée à votre demande.
- **Après réception de votre décision**, vous devez vous inscrire rapidement auprès du bureau de scolarité de la composante qui gère votre filière d'admission.

LA VALIDATION ACCORDEE N'EST VALABLE QUE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2010-2011.

TRANSFERT DE DOSSIER UNIVERSITAIRE

↳ **Si vous étiez inscrit en 2009-2010 (ou antérieurement) dans une autre université française :**

Avant de vous inscrire, vous devrez demander à cette université française le transfert de votre dossier universitaire vers l'Université de TOURS. Afin de faciliter l'acheminement du dossier il est indispensable de préciser, lors de la demande de transfert, la filière d'études qui sera suivie à l'Université de TOURS en 2010-2011.